

PROCES-VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal
du 30 septembre 2025 en la salle de séances de la Mairie à 20h30

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025
- 2) Avenants aux marchés publics pour la réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
- 3) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
- 4) Décisions modificatives au budget primitif 2025
- 5) Questions diverses

Date de la convocation : 25 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, CASPAR Thomas, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, MOSER Eric, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Mesdames et Monsieur OTTMANN Aline, REIF Marie, OTTMANN Olivier

Le Maire accueille l'assemblée et propose des modifications à l'ordre du jour à savoir :

- le retrait du point 4. Décisions modificatives au budget primitif 2025
- l'ajout d'un point (4) Location du logement 9 rue de l'Ecole

Ces modifications étant approuvées à l'unanimité, il procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur VOLTZENLOGEL Eddy

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2025.

POINT 2. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement :

- plus-value liée à l'ajout d'une contre-cloison et l'habillage des poutres dans la cuisine du restaurant pour le lot n°9 ;
- plus-value liée à la modification des équipements de cuisine ;

a) Avenant n°2 pour le lot n°9

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°9 – Plâtrerie Isolation est l'entreprise GASHI de Bischheim.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°2 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Avenant 2 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
9	EURL GASHI	117 305,00	3 000,00	1 519,68	121 824,68	+3,85%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°9 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

b) Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°21

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°21 – Equipements de cuisine est l'entreprise AXIMA REFRIGERATION de Sarrebourg.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

Lot	Entreprise	Montant HT (en €) Marché initial	Avenant 1 HT (en €)	Nouveau Montant HT (en €)	Variation/ marché initial
21	AXIMA REFRIGERATION	61 444,00	14 311,00	75 755,00	23,29%

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°21 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

POINT 3. APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire présente les documents relatifs au Plan Communal de Sauvegarde qui a pour objet la gestion de crise en cas de risques majeurs. Ce Plan s'intègre dans l'organisation générale des secours aux différentes échelles du territoire pour faire face à des situations très diverses portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. L'ensemble des risques auxquels peut être exposée la commune sont recensés dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Kurtzenhouse
- **charge** le Maire de formaliser l'ensemble des documents y relatifs ainsi que ceux relatifs au DICRIM.

POINT 4. LOCATION DU LOGEMENT 9 RUE DE L'ECOLE

Le Maire expose que la Maison d'Assistants Maternelles (MAM) « Les p'tits calinoux », à la recherche de locaux plus spacieux, a fait part de son intérêt pour la location du logement de 4 pièces sis 9 rue de l'Ecole à Kurtzenhouse. Les deux assistantes maternelles qui composent la MAM souhaitent intégrer des locaux plus spacieux et plus adaptés.

Considérant l'intérêt de la commune pour le maintien d'une structure de garde collective pouvant partiellement palier à l'absence d'accueil périscolaire, il est proposé de louer le logement moyennant un loyer mensuel hors charges de 500€ aux deux assistantes qui composent la MAM. En cas de modification de la structure, une révision du montant du loyer sera effectuée (assistant maternel supplémentaire...).

Sur ce, après discussion, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 abstentions (Marie-Angèle CASPAR, Astrid DIETSCH, Aurélie VOLTZENLOGEL) :

- **approuve** la location au profit de la Maison d'Assistants Maternelles « Les p'tits calinoux » représentée par Mme CASPAR et Mme SABAOUI moyennant un loyer mensuel hors charges de 500 €, révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers à compter du 1^{er} novembre 2025.
- **charge** le Maire d'établir tous les documents y relatifs.

POINT 5. QUESTIONS DIVERSES

Ont été évoqués les points suivants :

- Notification de la subvention Climaxion pour l'opération restaurant A l'Arbre Vert
- Parc photovoltaïque flottant : convention tripartite (préalable au dépôt du permis de construire) en cours de finalisation
- Appel aux dons par la Fondation du Patrimoine pour la salle des associations : les premiers dons ont été déposés
- Immeubles chemins des Guerriers : le permis de construire a été déposé par l'entreprise BOULLE, la commercialisation devrait intervenir rapidement
- Centenaire de la mairie : modalités pour les festivités à convenir
- AG FDSEA fixée au 15 janvier 2026
- Mme DIETSCH : question sur la taxe de séjour et nettoyage de la trappe sur les bornes de biodéchets
- Réflexion à mener sur le stationnement au centre du village.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,
Eddy VOLTZENLOGEL

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 02/10/2025 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 03/11/2025.